



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Nom du document	Règles Techniques et de Sécurité
Référence du document	RTS-005-2026-1
Catégorie concernée	Classe MRc Endurance (3,5 – 7,5 – 15 – 26 – Stock – 27 et 35cc)
Manifestations concernées	Championnats de France, Coupe de France, Trophée de France, rencontres internationales, manifestations amicales, manifestations interclubs.
Propulsion et vitesse	Thermique avec une vitesse supérieure à 25km/h
Approuvé par le Conseil Fédéral le	

Nom de la manifestation	
Type de manifestation	
Club organisateur	
Nom et prénom du contact club	
Lieu	
Date	

Article 1 : conditions

Le visa d'organisation ne peut être accordé qu'à l'organisateur ayant :

- Réglé la cotisation du club pour l'année en cours.
- Inscrit au calendrier fédéral la manifestation au moins 30 jours avant la date.
- Obtenu préalablement l'autorisation des administrations concernées (Mairie, Préfecture, ...).
- Ou bien signé une convention, incluant les RTS, avec le propriétaire d'un terrain privé.

Article 2 : engagement

Le Règlement Technique et de Sécurité signé du Président du Club organisateur, ou son représentant, constitue un engagement de réalisation conforme aux indications portées sur le RTS, justifiant du visa accordé par la FFMN.

Article 3 : règlements : les manifestations s'appuient sur les règlements édités sur le site de la FFMN :

Les manifestations s'appuient sur les règlements édités sur le site de la FFMN :

- Règlement général de compétition de motonautisme radiocommandé 2024.
- Règlement MRC-E 2022.

Pour les manifestations internationales se déroulant en France, elles s'appuient également sur les règlements iMBRA. Voir <https://www.imbra-racing.com/>.

Article 4 : dispositifs à mettre en œuvre pour sécuriser les navigations en addition des règlements cités ci-dessus

- Pour les modèles avec moteur thermique à allumage de 26cc, Stock, 27cc et 35cc, il est exigé la possibilité de pouvoir couper à distance, via l'émetteur radio, l'allumage et cela à tout moment (coupe circuit ou « kill switch »). Voir en annexe 1 les systèmes possibles et déjà utilisés par un grand nombre de compétiteurs.
- Pour tous les modèles, il est demandé de mettre en place un « FailSafe » qui doit, en cas de perte d'émission radio, positionner la commande des gaz en position fermée de sorte que le moteur s'arrête immédiatement.

Article 5 : contrôles des systèmes de sécurité

- Il appartient à l'organisateur de la manifestation de mettre en place, avec le collège des juges, les contrôles et vérifications des dispositifs.
- Pour les manifestations nationales, ces contrôles peuvent s'effectuer soit de manière systématique soit de manière aléatoire, soit en absence de contrôle si les modèles ont déjà été contrôlé dans une manifestation précédente.
- Pour les manifestations internationales, il est obligatoire de contrôler avant le début de la manifestation, la présence de coupe circuit ou « kill switch » sur le moteur à allumage et de contrôler de manière aléatoire la fonctionnalité des « Fail Safe » sur quelques compétiteurs après chaque manche couru. Cela pour éviter qu'un « Fail Safe » soit retiré par un compétiteur avant un départ.
- Si un modèle rencontre une perte de radio durant une manche, le compétiteur devra obligatoirement détailler à un juge les causes du problème et les actions mises en place pour corriger le défaut. La décision de reprendre la manifestation appartiendra au juge et à l'organisateur.



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Article 6 : dispositions à mettre en place pour la protection de toutes les personnes présentes sur le site en addition des règlements cités ci-dessus

Les recommandations suivantes sont à adapter en fonction des plans d'eau, de leur typologie géographique, des protections naturelles existantes et du type de manifestations (Trophée de France, Championnat, course internationale).

- La berge de la bouée N°5 et allant à la bouée N°1, incluant la zone du ponton de démarrage et de pilotage, doit être sécurisée par un filet testé et approuvé par la FFMN de manière à stopper un modèle sans contrôle radio. Cette zone étant celle où se regroupe le plus de modèles, de compétiteurs et de spectateurs.
- Le filet testé et approuvé qui stoppe le modèle tout en maintenant son intégrité est le filet de sécurité anti-chute EN 1263-1 de la société « La fabrique à filet » avec de mailles de 100mm et du fil Polyamide (PA) de 4,75mm.
- Le filet à une hauteur de 120 cm, 20 cm devant être si possible immergé mais surtout orienté en direction du plan d'eau.
- Une zone spectateur doit être matérialisé et délimitée (barrières, ruban rubalise et affichage). Cette délimitation est généralement placée derrière la zone de pilotage et elle doit placer le public à une distance sécurisante. Enfin elle doit être respectée.
- L'espace réservé aux compétiteurs pour préparer et réparer leurs modèles (« paddock ») doit être localisé à une distance sécurisante par rapport à la berge où évoluent les modèles.
- L'espace de pilotage doit être réservé aux pilotes, aux mécaniciens et aux officiels exclusivement qui concourent dans la manche. Cet espace doit être matérialisé et délimité (barrières, ruban rubalise et affichage).
- Toute autre zone présentant un risque pour les personnes en cas de modèles sans contrôle radio doit être délimitée par du ruban rubalise et de la signalisation (affichage type panneaux d'interdiction).

Article 7 : dispositions à mettre en place pour la sécurité des récupérateurs en addition des règlements cités ci-dessus :

- Le port de bottes dans la barque de récupération est interdit.
- Le port du casque pour les récupérateurs est obligatoire.
- A l'arrêt, la barque de récupération doit se positionner à gauche du ponton concurrent. En cas d'impossibilité, l'organisateur doit prévoir un signal sonore quand la barque de récupération quitte son emplacement d'attente.
- Les bateaux pneumatiques sont interdits.
- Pour récupérer des modèles en panne, disposer d'une embarcation à rames ou motorisée, exclusivement utilisable par des licenciés FFMN, les récupérateurs doivent s'équiper d'équipement individuel de flottabilité (EIF) homologué et dont l'indice correspond à la morphologie du récupérateur (Voir Article Annexe 240-A.4).
- *NB : pour les clubs ayant une trésorerie insuffisante, il sera possible de procéder au renouvellement des EIF sur une période allant jusqu'à fin 2027.*

Article 8 : ponton et zone de pilotage :

- Pour une meilleure visibilité de la course et des modèles, il est autorisé au mécanicien de se placer derrière son pilote et en hauteur à l'aide d'un marche pied.

Article 9 : enregistrement et affichage du RTS et du Visa

- Les RTS signées par le président du club organisateur sera envoyé au Secrétaire Fédéral au moins deux semaines avant le début de la manifestation.
- Le Secrétaire Fédéral procédera à l'enregistrement et délivrera le visa d'autorisation.
- Les RTS et le Visa devront être affichés par l'organisateur sur le lieu de la manifestation.

Article 10 : non-respect du RTS

En cas de non-respect du RTS ou de manquements graves, principalement au niveau de la sécurité, le juge arbitre principal de la manifestation devra :

- En faire état auprès du Secrétaire de la Commission des Juges et/ou des autorités compétentes de la FFMN (le Bureau Directeur) par un rapport écrit et daté.
- L'envoi de ce rapport le dégagera de toute responsabilité en cas d'incident grave.
- Il sera en droit de décider du report ou de l'annulation de la manifestation.

En cas d'auto-arbitrage ou d'absence de juges, c'est l'organisateur qui est en droit de décider du report ou de l'annulation de la manifestation.



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Fait à :	Le :
Nom :	Prénom :
Signature	Tampon :

Annexe 1 - coupe circuit ou kill switch

- 1 -Pour les modèles utilisant un allumage électronique Power Spark
- Interrupteur RC MOSFET 15A 2803 de la marque Pololu



- Module 1 relais radiocommandé 2804 de la marque Pololu



- 2 – Pour les modèles avec allumage intégré
- Fail-Safe-U du site CTI - Modellbau



- Module Graupner SXH



Important

Ce ne sont que des exemples et il appartient au compétiteur d'installer le bon système pour son modèle en suivant les recommandations du fabricant et de le tester au préalable d'une manifestation.